



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2021  
Délibération n DEL-2021-0347

Objet : Décision modificative au BP 2021 vidéo protection

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 14  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 69  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

17.11.21

et affichage le

17.11.21

Secrétaire de séance : Jean-  
François CLAPPAZ

Le vendredi 22 octobre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15 octobre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Coralie BOURDELAIN à Laurence THERY, Julien LORENTZ à Patrick BEAU, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Annick GUICHARD, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA,

Le développement de la vidéo protection pour renforcer les dispositifs de prévention situationnelle est un des axes du plan d'actions visant à préserver la tranquillité

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

publique et à lutter contre la délinquance, élaboré dans le cadre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le dispositif de vidéo protection est un outil majeur dans la lutte contre la délinquance dont le développement sur l'espace public doit être cohérent et coordonné afin d'améliorer la couverture du territoire du Grésivaudan.

La délibération n° DEL 2018-0160 du 28/05/18 a autorisé la mise en œuvre de ce dispositif de vidéo protection.

Une ligne budgétaire pour la mise en œuvre de la vidéo protection a été inscrite au BP 2021 pour un montant de 200 000 € TTC.

En mai 2021, la CCLG a lancé un marché de travaux d'installation et de maintenance d'un dispositif de vidéo protection comprenant 2 lots (génie civil et équipements) et une CAO s'est tenue le 08/07/21.

Les prestataires retenus ont été notifiés le 20/07/21.

Une réunion d'initialisation avec les entreprises et notre AMO s'est tenue le 17/09/21 afin de planifier les premières interventions.

Les études d'exécution vont débuter en octobre 2021 et les travaux de génie civil en novembre 2021.

Selon les estimations, nous pourrions avant la fin d'année 2021 :

1/ Concernant le marché :

- envisager de réaliser 70 % des travaux de génie civil sur la base du DQE (Détail Quantitatif Estimatif) du prestataire,
- anticiper et réévaluer l'acquisition des différents équipements notamment en vue de l'installation du centre de supervision au siège et des dépôts dans les brigades de gendarmerie ainsi qu'au CORG (Centre d'Opération et de Renseignement de la Gendarmerie).

2/ Concernant le projet :

- engager les dépenses relatives aux coffrets de raccordement Enedis et à Isère THD,
- engager les dépenses concernant l'aménagement du local de stockage de la baie informatique et du bureau du poste de consultation.

Ainsi, le montant total qui pourrait être dépensé en 2021 est estimé à 674 000 € TTC.

Le montant voté au BP 2021 est de 200 000€ TTC.

Considérant la nécessité d'engager cette opération de mise en œuvre de la vidéo protection avant la fin de l'année 2021, il est nécessaire d'octroyer un crédit supplémentaire à la ligne budgétaire dédiée à la vidéo protection.

Ainsi, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter une décision modificative au BP 2021 d'un montant de 474 000 € TTC suivant le détail ci-dessous :

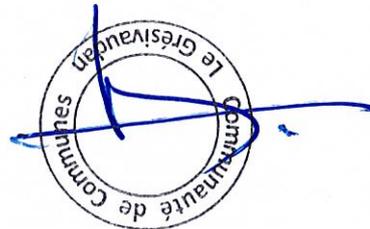
Article / Gestionnaire / Analytique / Opérations/ Programmes	Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes
1641-DIV-NA		+474 000,00€
2184-PREV-CISPD#	1248 O	+414 000.00€
2313-PREV-CISPD#	1248 O	+60 000.00€
<b>Totaux</b>		<b>+474 000,00€</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 22.10.21

Le Président,  
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
038-200018166-20211022-DEL-2021-0347-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2021  
Date de réception préfecture : 17/11/2021